



**Vos démarches de Carte Nationale d'Identité et/ou Passeport peuvent être instruites dans toute mairie équipée du dispositif de recueil biométrique.**

### **Dépôt de dossier**

La présence du titulaire est obligatoire.

La présence du mineur est obligatoire quel que soit son âge.

### **Durée de validité**

La CNI est valable 10 ans pour les majeurs et les mineurs.

Le passeport est valable 10 ans pour les majeurs et valable 5 ans pour les mineurs.

### **Retrait du titre personne majeure**

La remise se fera au titulaire uniquement.

Aucune procuration n'est possible.

### **Retrait du titre personne mineure**

La remise se fera uniquement à l'un des représentants légaux de l'enfant.

La présence du mineur de plus de 13 ans est obligatoire pour la remise du titre.

### **Les retraits des titres sont sans rendez-vous**

Du lundi au vendredi 9h00-12h00 / 13h30-17h00

Les titres resteront disponibles au retrait pendant une période de 3 mois.

## Les documents à fournir

- ❑ **Pré-demande en ligne sur <http://ants.gouv.fr>**

Si vous n'avez pas internet, veuillez contacter le Guichet Unique au 02.43.62.50.15.

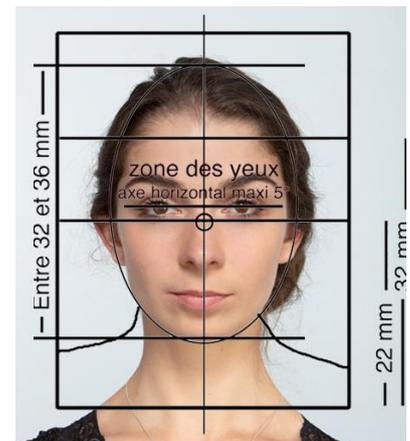
- ❑ **Ancien Titre d'Identité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport)**

- ❑ **Acte de naissance de - 3 mois en original** si votre ville de naissance n'a pas dématérialisé ses actes d'état civil.

- ❑ **2 photos conformes de - 6 mois**

En couleur, sans lunettes, visage, oreilles et sourcils dégagés, tête nue sans accessoire.

**Pour les mineurs, les photos scolaires seront refusées.**



- ❑ **Justificatif de domicile original**

Facture ou échéancier d'électricité, d'eau, de téléphone, ordures ménagères, avis d'imposition de - 1 an.

- ❑ **Carte Nationale d'Identité ou Passeport du Représentant Légal** en cours de validité ou invalide - de 5 ans.

Titre de séjour et titre étranger si le représentant légal est de nationalité étrangère.

- ❑ **Timbre fiscal dématérialisé**

(achat en ligne sur [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) ou au bureau de tabac)

- ❑ passeport majeur : 86 €
- ❑ passeport mineur 15-18 ans : 42 €
- ❑ passeport mineur 0-15 ans : 17 €
- ❑ perte CNI : 25 € (pour non restitution de l'ancien titre)

**Vous êtes hébergé(e)**, vous n'avez pas de justificatif de domicile à votre nom et prénom

- Justificatif de domicile de l'hébergeant de – 1 an
- Attestation manuscrite sur l'honneur, datée et signée de l'hébergeant certifiant que vous résidez à son domicile
- Titre d'identité de l'hébergeant

### **Perte ou Vol**

- Déclaration de perte à remplir en mairie ou à télécharger (formulaire cerfa n°14011\*02)
- Récépissé de vol établi par la gendarmerie
- Document avec photo (carte vitale, permis de conduire...)

### **Pièces complémentaires pour mineurs de parent séparés/divorcés**

- Jugement statuant sur l'autorité parentale et la résidence principale de l'enfant
- Garde alternée : jugement ou attestation manuscrite datée et signée des 2 parents
- Justificatif de domicile de – 1 an des 2 parents
- Titre d'identité des 2 parents

### **Pièces complémentaires de nationalité**

- Certificat de Nationalité Française si vos parents ne sont pas français et si aucune mention d'acquisition de la nationalité n'apparaît sur votre acte de naissance

### **Pièces complémentaires dans le cas d'un divorce**

#### **Utilisation du nom marital**

- Jugement de divorce faisant mention de l'autorisation de l'ex-époux
- Attestation manuscrite sur l'honneur de l'ex-époux autorisant l'usage de son nom + la copie de sa pièce d'identité